



La Lettre de l'ORT Occitanie

n° 55

Sommaire

Tribune libre

Le mot de Brice DEVINOY 1

Actualités

Le Brexit 2

SNCF-VNF3

Bonus écologique.. 3

Brèves

Réseau ferroviaire
en Occitanie 4

TER gratuits ! 4

Publications

Transport routier
international de
personnes..... 4

Agenda

STIL 4



Brice DEVINOY
Président Eurorail France

Tribune libre

Mot de Brice DEVINOY Eurorail International

Le fret ferroviaire a un avenir et son renouveau passera par des opérateurs agiles et intégrés et un réseau de qualité.

Le discours sur la transition énergétique consacre une belle place à la relance du fret ferroviaire. Toutes les sphères de débats et de décisions l'encouragent explicitement : le pacte vert Européen, la loi LOM, la convention citoyenne pour le climat, l'alliance 4F (Fret Ferroviaire Français du Futur) constituée de tous les professionnels du secteur. Tous s'accordent sur des objectifs ambitieux : doubler la part ferroviaire dans le transport de marchandises pour la faire passer de 9% à 18% en France, 18% correspondant à la moyenne européenne actuelle. Le Gouvernement a déjà pris des mesures concrètes pour 2020/2021 avec une réduction significative des redevances de circulations. Nous notons chez les chargeurs un nombre plus important de demandes d'études pour du transport ferroviaire ou multimodal.

C'est un choix de société, comme les Suisses l'ont fait, dont il faut faire la pédagogie. Relancer et favoriser le train n'est pas une déclaration de guerre contre le transport routier ; ni le mode routier ni le mode ferroviaire, compte-tenu de leurs contraintes à venir ne pourront répondre seuls à une logistique plus durable pour tous les flux de l'ensemble de notre vaste territoire. C'est ensemble que ces deux modes pourront y parvenir. Le maintien, la rénovation ou la création de terminaux embranchés ou multimodaux sont clefs, l'incitation pour toute nouvelle plateforme logistique d'être embranchée fer doit être affichée...

Le contexte est donc favorable au retour du fret ferroviaire. Toutes ces ambitions, conjuguées avec les premières aides ne seront pas suffisantes si l'offre de transport ferroviaire ne s'améliore pas dans les prochaines années. Cette

amélioration repose sur deux piliers : des acteurs agiles et intégrés d'une part, une qualité de gestion de l'infrastructure d'autre part. La libéralisation du secteur permet une émulation, source de créativité et de compétitivité des offres. Des opérateurs nouveaux peuvent désormais proposer de la traction ferroviaire entre des usines et des entrepôts embranchés fer et organiser le dernier kilomètre en camion, intégrant l'ensemble. Il faut poursuivre cette ouverture en aidant la compétitivité des acteurs. La deuxième clef, tout aussi importante est la qualité de l'infrastructure mise à disposition des opérateurs : qualité des sillons, anticipations des plages travaux, maintien des voies secondaires à des niveaux de prix raisonnables, cohabitation plus équilibrée entre les trafics de fret et de passagers.... Le chantier est tout aussi énorme, il nous appartient et nécessite des remises en cause.

Les régions contribuent déjà à ce nouvel avenir ferroviaire, vigiles à l'égard de la qualité du réseau ferré et de son développement. Le ferroviaire est au cœur des territoires en proposant aussi des emplois qualifiés. Les régions nous aident à identifier et à former les collaborateurs de demain et les besoins sont grandissants tant en opérationnel que dans l'encadrement.

Les planètes sont donc bien alignées, le voyage commence dès 2021, consacrée année européenne du rail sur proposition de la Commission.

Actualités



Et le Brexit fut....

Après plus de 45 ans d'intégration européenne, le Royaume-Uni est sorti définitivement le 1^{er} janvier 2021 de l'Union Européenne ; la République d'Irlande, elle, fait toujours partie du marché unique européen.

Après de nombreuses et âpres discussions, un accord de commerce et de coopération a été signé le 24 décembre 2020 qui entraînera de grands changements pour les citoyens, les administrations, les entreprises... tant pour le Royaume-Uni que pour l'Union Européenne.

Cet accord fixe les règles de coopération dans plusieurs domaines dont la concurrence, le transport, l'énergie, l'environnement, la pêche.... mais ne couvre pas la coopération en matière de politique étrangère, de sécurité extérieure et de défense.

La libre circulation des personnes entre ces deux parties n'est plus possible et sera soumise désormais à des formalités douanières ; un visa sera obligatoire pour tout séjour de plus de 6 mois, la carte européenne d'assurance maladie et les permis de conduire nationaux ne sont plus reconnus sur le continent britannique.

Les travailleurs européens devront obtenir un visa de travail pour exercer au Royaume-Uni qui ne sera délivré qu'au regard d'une offre d'emploi avec un salaire minimum de 30 000 € ; les citoyens britanniques auront également besoin d'un visa pour travailler, étudier ou créer une entreprise dans l'Union Européenne.

Le Royaume-Uni a décidé de ne plus participer au programme Erasmus + et envisage la mise en place d'un programme propre aux étudiants britanniques ; les étudiants européens devront s'acquitter de droits universitaires plus onéreux.

L'accord prévoit que les pêcheurs européens continueront d'avoir accès aux eaux territoriales britanniques jusqu'à l'été 2026 avec une réduction de 25 % de leurs quotas ; par la suite, un accord devra être trouvé entre les deux parties en vue d'une gestion de pêche durable.

Les transports routiers de marchandises se poursuivront entre les deux parties sous couvert de satisfaire à des normes convenues en matière de sécurité et de condition de travail ; les transporteurs européens pourront opérer deux opérations de cabotage sur le territoire britannique dans les 7 jours suivant une opération bilatérale.

Les services occasionnels de voyageurs à destination du Royaume-Uni seront possibles dans le cadre de l'accord Interbus.

Au niveau de la sécurité, le Royaume-Uni et l'Union Européenne continueront de partager entre eux certaines données dans le cadre de la lutte contre la criminalité et le terrorisme : données relatives à l'ADN, immatriculations des véhicules, empreintes digitales, informations sur les passagers (PNR)...

En cas de désaccord, de non respect des règles ou de difficultés, le différend serait tranché par un Conseil de Partenariat, composé de représentants de l'Union Européenne et du Royaume Uni.

Les Ministères [du Gouvernement](#), [de l'Intérieur](#) ainsi que [celui des Douanes](#) ont mis en ligne de nombreuses fiches détaillées. N'hésitez pas à consulter leurs sites web.



Transport de marchandises dangereuses



Les règlements internationaux sur le transport des matières dangereuses ont fait l'objet d'une actualisation, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Liens pour :

- * règlement ADR (volumes 1 & 2)
- * règlement RID
- * règlement ADN

[L'arrêté du 10 décembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (TMD) fixe de nouvelles dispositions concernant certaines opérations de transport de marchandises dangereuses.

Fret ferroviaire et fluvial : enjeu environnemental dans le transport de marchandises.



Le transport de marchandises est essentiellement effectué par voie routière même si le transport ferroviaire représente 9 % du transport de marchandises, le transport fluvial 3 %.

Le 25 janvier 2021, SNCF Réseau et VNF ont signé une convention de partenariat afin de promouvoir la complémentarité du transport ferroviaire et fluvial.

Développer ce type de transport fait partie des propositions faite dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat.

A titre indicatif, un convoi fluvial équivaut à 200 camions en un seul voyage, consomme trois à quatre fois moins d'énergie et émet trois à cinq fois moins de CO² que ce même transport par la route ; un convoi ferroviaire émet dix fois moins de carbone qu'un transport routier. De plus, ces deux modes de transport contribuent à décongestionner les axes routiers et concourent à la diminution de l'accidentologie routière.

Le premier chantier de ce partenariat consistera à cartographier les complémentarités de ces deux modes de transports ; développer une offre commerciale fer/fluvial et communiquer auprès des chargeurs et des opérateurs logistiques sur les solutions de transport combiné existantes.



Bonus écologique : extension du dispositif aux véhicules lourds

Depuis le 19 janvier 2021, date de publication du décret n°2021-37 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants, les véhicules de transport de voyageurs ou de marchandises de + 3,5 tonnes peuvent désormais bénéficier du bonus écologique prévu dans le Plan de Relance du Gouvernement.

Cette extension n'est valable que sur la période du 21/01/2021 au 1^{er} janvier 2023 et dans la limite de l'enveloppe de 100 M€ prévue. A compter de janvier 2023, les conditions d'octroi de ce bonus seront identiques à celles de 2020 .

Les véhicules concernés doivent fonctionner soit à l'électrique soit à l'hydrogène (ou une combinaison des deux) et ne doivent pas être cédés dans les 6 mois qui suivent leur 1^{ère} immatriculation ni avant d'avoir parcouru 40 000 kms.

Montant du bonus : jusqu'à 50 000 € pour les véhicules de transport de marchandises ; 30 000 € pour les véhicules de transport de personnes. Un bonus supplémentaire de 1 000 € est attribué, sans limitation de durée, aux entreprises ayant un établissement en Outre-Mer et que le véhicule y circule dans les 6 mois suivant son acquisition.

Ce bonus est cumulable avec le dispositif de sur-amortissement fiscal prévu pour les véhicules lourds utilisant des énergies propres, prolongé jusqu'à fin 2024 par le projet de la loi de Finances.





Réseau ferroviaire en Occitanie

Cette année, 326 M€ d'investissements sont prévus pour moderniser les installations ferroviaires actuelles la région Occitanie et faire face à la hausse des trafics ; l'État via le plan de relance et divers partenaires dont la Région Occitanie prennent en charge cet investissement.

Citons quelques travaux : remplacement de 1 400 poteaux caténaires entre Nîmes (30) et Cerbère (66), suppression des passages à niveau à Agde (34) et Escalquens (31) avec création d'un pont ferroviaire pour la première de ces villes et un pont routier pour l'autre, poursuite de la modernisation de 47 kms de voies entre Toulouse (31) et Tarbes (65)....

La ligne des Cévennes, dans le Lot, sur le Translozérien, la ligne des Causses, sur la ligne du Train Jaune ou celle reliant Nîmes au Grau-du-Roi accueillera elle aussi des travaux de modernisation tout au long de l'année à venir.

Il est à noter que la fréquentation des trains régionaux a progressé de 60 % en Occitanie depuis 2002. [Découvrez ici](#) les principaux travaux ferroviaires qui seront réalisés en région Occitanie en 2021

TER gratuits pour les jeunes de 18 à 26 ans : mode d'emploi !

A compter du 1^{er} avril 2021, la Région Occitanie et la SNCF Voyageurs vont proposer à un panel de 2 000 clients, âgés entre 18 et 26 ans, de voyager « gratuitement dans une logique de contrat de fidélité sans engagement ».

Explications : les 5 premiers A/R seront facturés à 50 % du prix le premier mois ; à compter du 6^{ème} A/R, le jeune ne paiera rien ; dès le 11^{ème} A/R, le compte mobilité de l'utilisateur sera crédité progressivement et à partir du 15^{ème} A/R, l'utilisateur pourra voyager gratuitement le mois suivant.

[Ce dispositif sera disponible](#) via une application mobile sur smartphone jusqu'au 31 août 2021, avant une généralisation prévue dès le mois septembre.

Publications

Transports routiers internationaux de personnes

Les transports routiers internationaux de voyageurs sont les services à destination ou en provenance d'un point situé hors de la France et empruntant, pour une partie de leur parcours, le territoire français.

A compter du 1^{er} février 2021, les demandes d'autorisations seront délivrées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région où se situe le premier passage de frontière du territoire national franchi par le service de transport régulier.

[Décret n° 2021-50 du 20 janvier 2020]

[Retrouvez ici la liste et les coordonnées des DREAL](#)

Agenda



38^{ème} édition de la Semaine de l'Innovation et de la Logistique (SiTIL)
15 au 17 septembre 2021 à PARIS

Découverte des solutions d'aujourd'hui et les innovations de demain au sein du grand rassemblement des acteurs du transports et de l'industrie logistique.

[Découvrez le programme](#)

L'ORT Occitanie est une association loi 1901 rassemblant des partenaires du transport en Occitanie : organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et d'autres administrations, Région Occitanie, autorité organisatrice du transport.....

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional du Transport Occitanie sont assurés par la DREAL Occitanie / Direction des Transports Routiers/Département Mobilités Sécurité Routière – 520 Allée Henri II de Montmorency – 34000 MONTPELLIER
T. 04 34 46 65 61 www.ort-occitanie.com

Directeur de publication : Michel COLOMBIÉ
Rédacteur en chef : Marie-Pierre NÉRARD
Rédactrice : Christine ROUQUETTE
Conception : DREAL Occitanie/DIR/CC/Communication